

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme est un programme d'alerte, de protection et de mobilisation, mis en place par la FIDH et l'OMCT, visant à répondre de manière systématique à la répression dont les défenseurs sont victimes.

Appels urgents - Europe/CEI**ARMENIE - entrave à la liberté d'association
Lettre ouverte aux autorités - 28 mars 2003**

Le 14 mars 2003, la vitre du portail d'entrée de l'organisation Helsinki Citizens' Assembly (HCA) dans la ville de Vanadzor, a été brisée et une bombe incendiaire a été jetée à l'intérieur des bureaux. Le feu a été rapidement circonscrit.

M. Arthur Sakunts, coordinateur du HCA à Vanadzor et rédacteur du journal "Initiative civile", a été arrêté le 15 mars 2003 après avoir annoncé son intention d'organiser une réunion publique d'information sur le déroulement des élections présidentielles en Arménie. Cette réunion avait été interdite par décret du maire.

M. Arthur Sakunts a été condamné à 10 jours d'emprisonnement par le juge pour avoir outrepassé l'ordre des autorités alors que la réunion n'a jamais eu lieu. Il a été relâché le 25 mars 2003.

**FEDERATION DE RUSSIE - Enlèvement / Libération
17 mars 2003 - RUS 001 / 0303 / OBS 012
19 mars 2003 - RUS 001 / 0303 / OBS 012. 01**

Le 15 mars 2003, M. Imran Ejiev, responsable du bureau au Caucase Nord du Centre d'information de la Société d'amitié russe-tchétchène (SART) et coordinateur régional du Moscow Helsinki Group en République de Tchétchénie, a été enlevé sur la route entre le bourg Chali et le village de Serjen'-Yourt par des hommes armés et masqués qui avaient encerclé la voiture de M. Imran Ejiev. Ils l'ont obligé à descendre de voiture et à monter à bord d'un de leurs véhicules. Cet enlèvement est lié aux enquêtes menées par M. Ejiev dans la région de Chali en vue d'un rapport annuel de la SART sur la situation des droits de l'Homme en Tchétchénie et celui sur les droits économiques et sociaux en Tchétchénie pour l'OMCT.

Le 19 mars 2003, il a été retrouvé aux alentours du village de Berkat Yurt en République de Tchétchénie. Il aurait été frappé.

**AZERBAIDJAN - Attaque / Harcèlement
30 avril 2003 - Appel urgent AZE 001/0403/OBS 021**

Le 23 avril 2003, un groupe de 30 à 50 personnes a attaqué le bureau du Human Rights Center of Azerbaijan (HCRA) avec des œufs et des produits chimiques. M. Eldar Zeynalov, président du HCRA, a été accusé de trahison par les assaillants et a notamment été menacé de mort par une personne de l'Organisation pour la libération du Karabakh. Cette attaque a fait suite à des déclarations publiques sur une chaîne de télévision de l'Etat le 22 avril par des ONG pro-gouvernementales qui ont accusé M. Zeynalov, ainsi que Mme Leyla Yunus, directrice de l'Institute for Peace and Democracy, d'être "ennemis publics N°1". L'adresse personnelle de M. Zeynalov et son numéro de téléphone ont été communiqués publiquement et les téléspectateurs ont été appelés à passer à l'action. La campagne dont il fait l'objet vise visiblement à prouver qu'il a des origines arméniennes et qu'il travaille par conséquent contre les intérêts de l'Azerbaïdjan, en particulier concernant la question du Haut-Karabakh. Le 25 avril, le Centre a été l'objet d'une nouvelle attaque et un article a été publié mentionnant qu'il n'était pas d'origine azéri. Le 28 avril, la belle-sœur de M. Zeynalov et son beau-père ont été battus par leurs voisins, qui leur ont demandé de quitter le pays. Enfin, des démarches administratives semblent avoir été entreprises pour réviser le bail de location de l'association.

Le 28 avril, un groupe de 30 à 40 membres du parti au pouvoir s'est rendu dans les bureaux de l'Institute for Peace and Democracy, a attaqué le bureau et a demandé à Mme Leyla Yunus de quitter le pays.

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (programme conjoint de la FIDH et de l'OMCT)

aux numéros suivants :

direct FIDH - tel : 33 (0) 1 43 55 20 11 / fax : 33 (0) 1 43 55 18 80

direct OMCT - tel 41 (0) 22 809 49 39 / fax : 41 (0) 22 809 49 29

E. mail : observatoire@iprolink.ch

KIRGHIZISTAN - Harcèlement / 29 avril 2003 - Appel urgent KGZ 001/0403/OBS 020

Le 21 avril, des officiers du Département d'Etat sur le Crime économique et organisé, se sont rendus chez un employé du Kyrgyz Committee for Human Rights (KCHR) pour demander où se trouvait M. Ramazan Dyrlydaev, président du KCHR. Du 29 mars au 10 avril des hommes ont été vus près du domicile du frère de M. Dyrlydaev, après que celui-ci y ait passé plusieurs nuits. Depuis quelques temps, celui-ci prend en effet des précautions et dort à des endroits différents puisque son domicile et son bureau sont sous surveillance. Le 26 mars, d'anciens employés et des personnes inconnues se sont rendues au bureau et ont tenté, en vain, de prendre des ordinateurs et des documents. Le 21 avril, il a été accusé de fraudes par d'anciens employés. Cette campagne de dénigrement et d'intimidation visant M. Dyrlydaev semble s'être accrue depuis sa participation à une audience du Parlement européen le 12 février 2003.

OUZBEKISTAN / Lettre ouverte - 12 mai 2003**Entraves à la liberté de manifestation**

A titre d'exemple, le 8 mai 2003, entre 60 et 70 femmes ont manifesté à Andijan pour dénoncer les persécutions dont sont victimes leurs maris et enfants et ce pour des motifs d'ordre religieux. A plusieurs reprises durant la marche, les forces de police ont tenté de mettre fin à la manifestation sans succès. A l'approche du stade "Navruz", l'ordre a été donné d'arrêter tous les manifestants. Les enfants ont été insultés et battus, et les femmes emmenées de force dans des bus ou des voitures. Le 7 mars 2003, une quarantaine de femmes ont manifesté sur une place de Tashkent pour dénoncer les tortures dont sont victimes en détention leurs maris et leurs fils. La police est intervenue, bloquant toutes les issues de la place et a violemment frappé et forcé plusieurs femmes à monter dans un car de police.

Actes de harcèlement et de répression

A titre d'exemple, Mme Mutabar Tadjibaeva, une journaliste indépendante qui a participé à des missions de l'OSCE et qui publie régulièrement des articles sur la situation des droits de l'Homme en Ouzbékistan sur l'internet fait l'objet de pressions diverses. En juin 2002, elle a été arrêtée, frappée et maintenue en détention pendant 13 jours. Son matériel a été confisqué. Récemment en avril 2003, elle a été victime d'une campagne de diffamation orchestrée par les autorités par le biais d'articles qui paraissent sur l'internet et qui présentent Mme Tadjibaeva comme étant une "ennemie du peuple travaillant pour l'occident".

Détentions arbitraires

MM. Muradov, Hamraev, Radjapov et Utamuratov, membre de l'association Human Rights Society of Uzbekistan, condamnés pour des motifs fallacieux en 2002, sont toujours détenus.

**Colombie : Administration de la justice ... ou de l'impunité ?
Publication d'un rapport de mission internationale d'enquête**

Les récentes réformes effectuées ou envisagées par le gouvernement mis en place par Álvaro Uribe Vélez en août 2002, loin d'améliorer la situation des droits de l'Homme dans le pays, risquent au contraire de lever certaines des garanties judiciaires dont bénéficiait encore la population colombienne et de fragiliser encore plus la situation de ceux qui dénoncent les violations des droits de l'Homme. Dans le climat de violence généralisée qui prévaut en Colombie, ces réformes renforcent l'impunité dont bénéficient les auteurs de violations des droits de l'Homme.

Le rapport d'enquête conjoint " Colombie : Administration de la justice ou de l'impunité ?" publié ce jour par la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation Mondiale contre la Torture, dans le cadre de leur programme conjoint "l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme", ainsi que par l'association "Avocats sans Frontières- France " examine en détail ces réformes et leur impact sur les droits des citoyens et émet plusieurs recommandations visant à garantir l'indépendance des opérateurs de justice et le respect du droit à un procès équitable.

Ce rapport dénonce les récentes réformes du système de l'administration de la justice colombienne et les projets en cours qui constituent une véritable remise en question des mécanismes de contrôle judiciaire. Ces réformes notamment octroient un pouvoir accru au "Fiscal General de la Nación", sans garantie d'indépendance, alors même que son manque d'indépendance est systématiquement dénoncé par la société civile. En outre, certaines des mesures envisagées portent directement atteinte à l'indépendance du pouvoir judiciaire, limitent la compétence de la Cour Constitutionnelle, suppriment des représentants du médiateur et le Conseil Supérieur de la magistrature.

De même, le rapport met l'accent sur les menaces et actes de harcèlement récurrent dont sont l'objet les administrateurs de justice en Colombie : membres de l'Unité des Droits de l'Homme de la Fiscalía, employés du Corps Technique d'Investigation de cette même institution, avocats plaidants et défenseurs publics. Ces personnes sont menacées, physiquement agressées voire assassinées, en raison de leur travail qui vise des cas sensibles de violations des droits de l'Homme, notamment lorsqu'elles sont commises par des groupes privés et des membres de la force publique. Plusieurs d'entre eux ont dû renoncer à leurs activités et prendre le chemin de l'exil en raison des menaces qui pesaient contre eux, aucune mesure de protection efficace n'ayant été mise en oeuvre par le gouvernement colombien malgré les demandes réitérées de la Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme. Cette situation contribue à maintenir un haut niveau d'impunité en Colombie et laisse les personnes victimes de violations sans aucun recours. La FIDH, l'OMCT et ASF-France appellent la Commission des Droits de l'Homme des Nations à adopter une Déclaration de la Présidence faisant explicitement référence à ces réformes et demandent qu'elles soient révisées sur la base des instruments internationaux et régionaux sur le droit à un procès équitable. La FIDH, l'OMCT et ASF-France demandent que les autorités colombiennes s'engagent à inviter en Colombie le rapporteur de l'ONU sur l'indépendance des juges et des avocats.

Site internet de la FIDH : <http://www.fidh.org/ameriq/rapport/2003/co357f.pdf>

KAZAKHSTAN - Condamnation**13 mars 2003 - KAZ 001/0802/OBS 053. 02**

M. Sergei Duvanov, rédacteur en chef du bulletin "Human Rights in Kazakhstan and in the World" a été condamné en appel, le 11 mars, à trois ans et demi de prison pour viol sur mineur. M. Sergei Duvanov a été arrêté le 28 octobre 2002, le jour où il devait se rendre aux Etats-Unis pour faire état de la situation des droits de l'Homme au Kazakhstan. Le 29 octobre, il a entamé une grève de la faim. Le 6 novembre 2002, il a été inculpé de viol sur mineur. Son procès s'est déroulé du 2 décembre 2002 au 28 janvier 2003 devant la Cour du district de Karasai. Durant son procès, l'accusé et ses avocats ont dénoncé de multiples violations de procédure et notamment le manque d'impartialité et d'indépendance des juges.

TURQUIE - Raids contre les bureaux de l'Association des droits de l'Homme par les Forces anti-terreur

La FIDH et l'OMCT sont très préoccupés par les raids menés le 6 mai 2003, par des membres des Forces anti-terreur au siège de l'Association des Droits de l'Homme (IHD), à Ankara, ainsi que dans les bureaux de la section locale de l'IHD à Ankara.

Selon l'information reçue, les perquisitions dans les deux bureaux ont eu lieu au même moment, à 9h30 du matin et ont duré deux heures. Tout le matériel des bureaux a été saisi : les ordinateurs, les disques durs, les dossiers, les cassettes vidéo, etc. Les Forces anti-terreur étaient accompagnées du Procureur de la Cour de Sécurité de l'Etat d'Ankara, qui s'est d'abord rendu au siège, puis à la section locale. Les employés de l'IHD ont été informés que l'opération avait été ordonnée par la Cour de Sécurité de l'Etat dans le cadre d'une enquête préliminaire et des poursuites pour " aide à une organisation illégale " (art. 169 du code pénal, qui prévoit une très large définition des délits).

La FIDH et l'OMCT notent que ces faits participent d'actes de répression récurrents contre les défenseurs des droits de l'homme en Turquie, en particulier à travers des moyens judiciaires (voir Rapport de mission internationale d'observation judiciaire, Turquie : harcèlement judiciaire contre les défenseurs des droits de l'Homme, L'Observatoire, Décembre 2002).

Nos organisations tiennent à souligner que ces perquisitions ont eu lieu alors que des membres de l'IHD venaient juste de participer à la session du Comité contre la torture des Nations Unies (2-5 mai 2003), au cours de laquelle un membre de la délégation turque a remis en cause le bien-fondé des questions posées par le Rapporteur du Comité concernant le harcèlement des défenseurs des droits de l'homme en Turquie. Le 5 mai, en réponse à une question du Comité, le membre de la délégation a nié le fait que les défenseurs soient l'objet de répression ainsi que l'existence d'un lien quelconque entre les procédures judiciaires contre des membres d'organisations de défense des droits de l'Homme et leurs activités de défense des droits de l'Homme. Les événements de ce matin sont une contradiction flagrante de ces déclarations officielles.

Mobilisation et réactions des organisations intergouvernementales sur des cas traités par l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Turquie - Le Parlement européen a exprimé sa "stupéfaction" suite à la perquisition des locaux du siège de l'association des droits de l'Homme en Turquie (IHD) le 6 mai 2003 dans une résolution adoptée le 15 mai 2003. Rappelant les engagements internationaux de la Turquie et son ambition de devenir membre à part entière de l'UE, le Parlement "demande aux autorités turques de préciser immédiatement les raisons de cette action" et "exprime son soutien aux activités et aux campagnes de sensibilisation de l'opinion publique mises en oeuvre par l'IHD ainsi que les autres organisations turques des droits de l'homme" (cf. communiqué de presse de l'Observatoire du 6 mai 2003).

Vietnam - Une seconde résolution du Parlement européen du 15 mai 2003 a condamné l'arrestation et la détention de plusieurs défenseurs des droits de l'Homme et leaders religieux au Vietnam. Le Parlement s'est dit préoccupé, notamment, par la détention et les restrictions à la liberté de circulation de plusieurs leaders religieux bouddhistes et chrétiens. Ces derniers avaient fait l'objet d'actions entreprises par l'Observatoire au cours de l'année 2002. Le Parlement est également "alarmé" par l'arrestation du dissident Nguyen Dan Que, qui a été dénoncée par l'Observatoire le 24 mars 2003 (cf. Appel urgent de l'Observatoire VTN 001/0303/OBS 013).

Azerbaïdjan - Enfin, le Comité des Nations unies contre la Torture, dans le cadre de sa trentième session qui a eu lieu entre le 28 avril et le 17 mai 2003, a étudié le deuxième rapport périodique de l'Azerbaïdjan. Il a souligné, parmi d'autres sujets d'inquiétude, les cas de harcèlement et les attaques que subissent les défenseurs des droits de l'Homme dans ce pays, et a demandé aux autorités d'assurer la protection de ces derniers (cf. appel urgent de l'Observatoire AZE 001/0403/OBS 021).